



GREATER MONCTON  
WASTEWATER  
COMMISSION

COMMISSION  
DES EAUX USÉES  
DU GRAND MONCTON

## COMMUNIQUÉ

5 août 2014

Pour diffusion immédiate

### **Le déversement illégal de produits d'hydrocarbure de pétrole dans les égouts collecteurs municipaux coûte cher aux contribuables du Grand Moncton**

**RIVERVIEW, N.-B.** – L'installation de traitement de la Commission des eaux usées du Grand Moncton (CEUGM) traite les eaux usées qui contiennent diverses substances qui sont partiellement ou complètement éliminées par le processus.

Les graisses et huiles d'origine animale et végétale sont communément trouvées dans les eaux usées en concentrations faciles à éliminer par le processus de traitement. Toutefois, le déversement direct d'hydrocarbure de pétrole dans l'égout sanitaire municipal est interdit par les règlements administratifs municipaux et les normes de la CEUGM sur les égouts.

Le 29 mai, une substance semblable à l'hydrocarbure de pétrole est apparue dans l'installation de traitement de la CEUGM en passant par le réseau collecteur. On a remarqué de fortes odeurs à l'installation de la CEUGM. Le personnel de la CEUGM a inspecté le système et a suivi la trace de la contamination dans le réseau collecteur avec l'aide du personnel de la Ville de Moncton. Malgré leurs efforts, ils n'ont pas été en mesure de trouver la source de la contamination, mais ils ont pu déterminer qu'elle venait de la région est de Moncton. Le laboratoire indépendant RPC a par la suite confirmé que le polluant était probablement un produit de diesel avec un autre pétrole plus lourd en quantité minime.

« Sans la réaction rapide du personnel de la CEUGM à prendre la situation en main et à contenir le contaminant à l'intérieur du système, il aurait été déversé directement dans la rivière Petitcodiac, ce qui représente un grand risque environnemental pour la pollution », a indiqué Bernard LeBlanc, directeur général de la CEUGM. « Cela dit, le coût de l'action préventive de la CEUGM sort de la poche de la Commission et de ses contribuables », a-t-il dit.



GREATER MONCTON  
WASTEWATER  
COMMISSION

COMMISSION  
DES EAUX USÉES  
DU GRAND MONCTON

Le nettoyage du déversement de pétrole à l'installation de la CEUGM a duré plus d'un mois et a nécessité des ressources internes ainsi que de l'aide extérieure. Le nettoyage a aussi été prolongé par les conditions météorologiques et a occasionné des coûts d'évacuation de produit significatifs. Ensemble, le coût des services de dépollution environnementale et le total des frais d'évacuation dépassaient les 54 000 \$. Le volume approximatif de produit contaminé évacué était de presque 90 965 litres (19 900 gallons impériaux) de liquides et 13,31 tonnes métriques de déchets solides.

En novembre 1996, la Commission était aux prises avec un problème de contamination semblable qui a causé le déversement de 4 546 litres (1 000 gallons impériaux) de mazout brut dans son système. À cette époque, la restauration avait coûté plus de 79 000 \$.

« L'ampleur et le coût de rectification de ce genre de contamination du réseau collecteur et de l'installation de traitement de la CEUGM doivent être clairement communiqués à toutes les parties intéressées, y compris les municipalités, le gouvernement provincial et les contribuables du Grand Moncton. Tous doivent aussi comprendre comment ils peuvent contribuer à prévenir un tel déversement ou à en identifier la source », a affirmé M. LeBlanc. « Il est aussi nécessaire d'ajouter que le public n'était en aucun cas en danger à cause de cette contamination étant donné qu'elle était contenue dans le système d'égouts », a-t-il renchéri.

« Le ministère provincial de l'Environnement et Gouvernements locaux entreprend de mettre la loi en pratique quant à l'élimination écologique illégale. Le ministère devrait être alerté si on remarque l'élimination illégale d'un produit dans l'environnement, que ce soit à l'intérieur ou l'extérieur d'un système d'égouts », a-t-il dit.

Les citoyens ne doivent pas hésiter à communiquer directement avec la CEUGM ou leur municipalité respective s'ils remarquent toute évacuation inappropriée ou illégale dans le système d'égouts. Cette action aidera les autorités à trouver les parties responsables afin qu'elles puissent répondre de leurs actions d'une perspective financière et juridique.

La Commission apprécie grandement le soutien reçu de la collectivité dans les 30 dernières années et espère assurer encore plus de traitement écologique des eaux usées du Grand Moncton pour le déversement d'une eau propre et sécuritaire dans le bassin versant de la rivière Petitcodiac.



GREATER MONCTON  
WASTEWATER  
COMMISSION

COMMISSION  
DES EAUX USÉES  
DU GRAND MONCTON

La Commission des eaux usées du Grand Moncton ([www.gmsc.nb.ca/fr](http://www.gmsc.nb.ca/fr)) a été créée en 1983 pour répondre aux besoins de collecte et de traitement des eaux usées de Dieppe, Moncton et Riverview. Elle a depuis mis en place un réseau de collecte de 35 km et une station d'épuration afin de pouvoir remplir son mandat. La Commission est également devenue un chef de file dans le recyclage des biosolides grâce à la production de compost de type « AA » (la meilleure qualité actuellement atteinte au Canada), évitant ainsi tout rejet dans les sites d'enfouissement. Elle s'apprête à moderniser ses installations afin de pouvoir améliorer le procédé de traitement secondaire des eaux usées, ce qui lui permettra de répondre, d'ici la date d'échéance de 2020, aux règlements obligatoires que le gouvernement fédéral a récemment adoptés.

-30-

**Personne-ressource pour les médias :**

Bernard LeBlanc, ing.  
Directeur général  
Commission des eaux usées du Grand Moncton  
506-387-7977, poste 220  
[bleblanc@gmwc-ceugm.com](mailto:bleblanc@gmwc-ceugm.com)